

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Annonces anglaises..... 5 fr. la ligne
 Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10	10 fr. 10
Autres départements	5 fr. 10
Étranger et Union postale	10 fr. 10

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon. Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois. Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes en timbres-poste.

LIRE PLUS LOIN

les résultats complets des élections

DES

DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

DU

DÉPARTEMENT DU RHONE

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 27 novembre,

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Goblet a lu hier à la commission des crédits supplémentaires son rapport sur les crédits demandés pour la Tunisie: 1^o pour la période à courir jusqu'au 31 janvier 1881; 2^o pour le mois de janvier 1881.

Le rapport a été approuvé; mais il devra subir cependant une modification résultant d'une décision prise par la commission au sujet du procédé financier à suivre pour le règlement des dépenses. On dit que le gouvernement précédent a pratiqué le système dit des imputations provisoires, système que le nouveau cabinet entendait continuer, en offrant au Parlement la faculté de le contrôler par la communication d'états trimestriels de dépenses.

La commission, par 6 voix contre 5, a préféré suivre un autre procédé; elle a décidé que les sommes allouées iraient grossir les divers chapitres du budget normal de la guerre, sans distinction entre

la partie normale et la partie exceptionnelle, de façon à ce qu'on n'ait pas à faire d'imputations provisoires et des réimputations définitives. D'ailleurs, dans ce nouveau système comme dans l'autre, la Chambre recevra communication des états trimestriels de dépenses; qui serviront de justification.

M. Blandin, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, qui assistait à la séance de la commission, a promis de communiquer le 1^{er} avril prochain les états de dépenses correspondant à toute la période de l'expédition depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1881.

Un débat assez animé s'est produit au sujet des appréciations portées par le rapport sur les actes du cabinet précédent.

M. Goblet avait exprimé dans son rapport « le regret que le ministère Ferry se soit mis dans la nécessité d'engager des dépenses sans que le Parlement ait voté des crédits supplémentaires correspondants.

M. Louis Legrand a demandé qu'on substituât à cette phrase une autre exprimant le regret que le ministre Ferry se soit trouvé dans la nécessité d'engager des dépenses, etc.

MM. Menard-Dorian et Ballue ont réclamé le maintien de la rédaction de M. Goblet, déclarant que, si elle n'était pas maintenue, ils se verraient dans la nécessité de reporter à la tribune la question des procédés financiers du précédent cabinet. Finalement, leur opinion a prévalu et le regret a été maintenu dans la forme où le rapporteur l'avait rédigé.

Le rapport de M. Goblet sera déposé demain, au début de la séance, sur le bureau de la Chambre. Il renferme le compte-rendu absolument complet de l'entrevue que la commission a eue il y a quelques jours avec M. Gambetta, et le texte des déclarations que le président du conseil a faites à cette occasion.

Et tenant compte des délais nécessaires à l'impression et à la distribution, on calcule que la Chambre ne pourra pas être appelée à discuter les conclusions de ce rapport avant jeudi prochain.

La commission entendra demain matin, avant la séance, les ministres des finances, de la guerre, du commerce, des arts et de l'agriculture.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

On a annoncé dans quelques journaux que le garde des sceaux avait nommé une commission extra-parlementaire pour l'assister dans la préparation du projet de loi sur la réforme de la magistrature. Cette nouvelle est absolument inexacte, le projet en question qui est actuellement en voie d'élaboration, est préparé uniquement par le ministre et le sous-secrétaire d'Etat de la justice, il sera prêt pour être déposé à la Chambre au début de la session prochaine du mois de janvier.

Nous avons déjà donné quelques indications sur ce que sera ce projet de loi. Ajoutons que le gou-

vernement songe à y introduire une réforme considérable, celle de l'institution des assises correctionnelles, sur le modèle des assises criminelles qui existe déjà.

A propos de la réforme judiciaire, nous pouvons annoncer que M. Floquet a soumis au gouvernement sa proposition relative à la suspension provisoire de l'inamovibilité, que nous avons signalée hier. Le gouvernement n'a pas encore fait connaître son avis à M. Floquet; toutefois on disait hier dans les couloirs de la Chambre que M. Gambetta se montrerait opposé à cette proposition et qu'il désirait que la question de la magistrature restât entière jusqu'à la discussion par la Chambre du projet de loi que le gouvernement compte présenter.

On ajoutait que le gouvernement déposerait son projet dans le mois de janvier prochain et que l'année 1882 ne se passerait certainement pas sans qu'un projet de loi organique sur la réforme judiciaire soit voté par les deux Chambres.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 27 novembre.

La France approuve le choix du nouveau gouverneur de l'Algérie qui est, dit-elle, parfaitement à la hauteur de sa mission, quoique peu connu. M. Gambetta, d'ailleurs, ajoute-t-elle, est responsable de ce choix.

Le Paris espère que les députés au Congrès ouvrier conserveront leur indépendance en étudiant les questions d'ordre primordial; le succès sera, dit-il, le prix de leur sagesse.

Le National dit que si les députés ne peuvent plus être les intermédiaires entre les ministres et leurs électeurs, le scrutin de liste n'a aucune raison d'être.

Le Télégraphe trouve peu pratique le projet de M. Legrand. D'après ce journal, le pouvoir exécutif peut seul empêcher l'immixtion des députés dans les choses administratives.

La Marseillaise rappelant l'opinion de M. Paul Bert dit que les rapports entre les cultes et l'Etat sont les mêmes que ceux qui existent entre la police et les prêtresses de Vénus.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

La colonne Legerot

Tunis, 27 novembre. — La colonne Legerot est partie de Kairouan le 12 novembre. Elle arrivera le 26 ou le 27 à Gabès. Sa marche n'a été inquiétée jusqu'ici par aucune attaque. La colonne restera huit jours à Gabès.

Les Beni-Zitj gardent à vue Ben-Kalifat pour le livrer à l'autorité française.

Les intrigues turques

Tunis, 26 novembre. — Les indigènes tunisiens sont excessivement impressionnés par la

lecture du journal de Constantinople *Iftouah* qui contient les articles les plus violents contre la France, et qui pousse les Arabes de Tunisie et d'Algérie à se révolter contre nous et à reconquérir l'indépendance de leur pays. Ce journal critique les actes du bey et déclare sans valeur les décrets qui émanent de lui; il donne à entendre aux populations que la France, en majorité, n'approuve nullement l'expédition tunisienne, et qu'elle sera forcée de l'abandonner et se retirer de ce pays. Que les musulmans donc s'unissent pour nous résister et nous chasser.

Quoique ce journal soit interdit en Tunisie, il s'y introduit cependant; il a l'air d'être le fruit défendu et, comment par les esprits exaltés de la Régence, il sert à tenir en haleine les dissidents et leur donne le ferme espoir de l'intervention prochaine du sultan. Ce journal donne un démenti au bey qui avait retiré une portion de ses troupes de Tripoli et ne songeait nullement à venir aider aux insurgés en Tunisie.

Ce n'est pas ici qu'il faut frapper le journal en l'interdisant dans la Régence; c'est à la source qu'il faut aller, et nous croyons que la France a tous les droits pour faire au gouvernement turc des représentations pour faire cesser ces appels à la révolte dans le monde musulman.

Défaite des Hammamas

Tunis, 27 novembre. — Une colonne du corps expéditionnaire de Tunisie a surpris un parti de Hammamas. Les insurgés ont abandonné entre les mains des soldats français, tous leurs troupeaux, leurs bagages et de nombreux prisonniers.

DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 27 novembre. — Une nouvelle incursion de Bou-Amema et de Si-Kaddour contre les Harrars paraît imminente.

M. TIRMAN

Le nouveau gouverneur général civil de l'Algérie est né à Mézières: il est âgé de quarante-quatre ans. C'est un homme de taille moyenne, à la barbe et aux cheveux châtain, mais légèrement grisonnants. Nommé secrétaire général de la préfecture des Ardennes, pendant la guerre de 1870, il fut choisi comme préfet de ce département en 1871.

Durant la période de l'occupation allemande, qui se prolongea, dans les Ardennes, jusqu'en août 1873, il fit preuve d'un ardent patriotisme. Les services rendus au pays ne devaient pas trouver grâce devant le ministère du 24 Mai, qui, voyant en lui un républicain convaincu et énergique, n'hésita pas à le révoquer.

M. Ricard, lorsqu'il fut ministre, s'empressa d'appeler M. Tirman à la préfecture du Pay-de-Dôme; il y resta jusqu'au 16 mai. En décembre 1877, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, et il ne quitta

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 128

Esclaves de Paris

MR. EMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Ce qui est sûr, c'est que l'enfant de la duchesse de Champdoce fut porté par Jean à l'hospice de Montoire.

Ce qui est sûr aussi, c'est que l'enfant qui fut baptisé sous les noms de Anne-René-Gontrand de Champdoce, était le fils d'une pauvre fille des environs de Montoire qu'on appelait la Pougérouse.

XIX

pas fallu moins de six heures pour lire cette longue et lamentable histoire des misères, des folies et des crimes de l'illustre maison de Champdoce.

En tout, il ne s'était reposé qu'un quart d'heure, et encore devrait-il se reposer à Beaumarchef, qui était venu appeler l'honorable placeur pour une affaire de l'agence qui ne souffrait ni remise, ni retard.

Il est vrai que l'attention la plus sévère et la mieux soutenue l'avait encouragé.

Ni maître Catenac, ni l'excellent docteur Hortebize ne s'étaient permis une observation. Ils n'avaient pas osé hasarder un geste.

B. Mascarot, lui, avait écouté avec l'apparente satisfaction d'un auteur qui se délecte de son ouvrage. Mais, en réalité, pendant que, renversé sur son fauteuil, il tournait benigne ses pouces, il guettait d'un œil sagace, par-dessus ses lunettes, l'effet produit sur le visage de ses associés.

Cet effet fut considérable, et tel qu'il l'avait espéré.

Le récit était achevé depuis un moment, que Paul, Catenac et Hortebize, se regardaient encore avec une stupeur qui n'était pas exempte d'effroi, chacun d'eux s'efforçant de résumer rapidement par la pensée les circonstances qui l'avaient le plus frappé.

Tous se demandaient pour quelles raisons B. Mascarot s'était arrêté court au moment de conclure et de tirer les conséquences.

Catenac, dont la position dans la société était si fautive, fut le premier qui parvint à secouer l'atmosphère de vague appréhension qui régnait dans le bureau de l'agence de placement.

— Eh! eh! fit-il avec un petit rire contraint, j'avais toujours dit que notre ami Baptistin était né pour les lettres. Prend-il la plume, aussitôt le placeur s'évanouit, et l'agréé reparait. Il nous avait promis quelques notes, un mémoire à consulter, il nous sert un roman.

Le digne M. Hortebize observait l'avocat d'un œil méfiant.

— Cois-tu vraiment que ce soit un roman! interrogea-t-il.

— Pour la forme, du moins...

Le docteur haussa les épaules.

B. Mascarot pendant ce temps, s'était levé et adossé à la cheminée. Il rajustait ses lunettes, de ce mouvement familier qui, de sa part, annonçait toujours quelques explications décisives.

— Mieux que tout autre, commençait-il d'un ton ironique, Catenac devrait apprécier et... goûter ce qu'il y a de réel dans ce récit, lui qui est l'homme d'affaires, l'avocat, le conseil du noble duc de Champdoce, c'est-à-dire de ce Norbert dont je viens de vous dire la jeunesse.

— Oh!... je ne conteste pas le fond! fit vivement Catenac.

— Que contestes-tu donc?

— Sérieusement, rien. Je me suis permis de plaisanter la forme un peu... comment dirai-je?... un peu romanesque, voilà tout. Serait-ce un crime?

— Non, répondit froidement le placeur, dans ta position ce n'est qu'une sottise.

Toutes les fois que Catenac s'attirait quelque coup de boutoir du maître, le bon docteur était aux anges.

— Empecho, avocat, dit-il.

Mais B. Mascarot n'était pas d'humeur à plaisanter.

— Catenac, reprit-il d'un ton qui n'était rien moins qu'amical, avait reçu quelques confidences importantes de son noble client. Il s'est bien gardé de nous les communiquer. Dans son opinion, d'après ce qu'il savait nous courions à notre perte, et il nous regardait et courir, cet estimable ami, tout réjoui de l'espoir d'être débarrassé de nous.

L'avocat voulut protester, mais le placeur, d'un geste, l'arrêta.

Après une pose calculée, l'honorable placeur continua:

— Un os suffit à un anatomiste pour reconstruire le squelette d'un animal. Je serais, moi, un piètre observateur si, dédaignant du connu à l'inconnu, je n'étais pas capable de rétablir l'histoire exacte de gens que j'étudie et que j'observe depuis tant d'années. Croyez pourtant que je n'ai pas eu à faire de grands frais d'imagination. Mon manuscrit n'est guère qu'un travail de marquetier. Même, ce n'est pas à moi qu'il faut s'en prendre de la forme un peu romanesque, mais bien à Mme la comtesse de Mussidan, à Mme Diane...

— A Mme de Mussidan?...

— Mais oui, ami Catenac, et aussi à Norbert... Je suis sûr que les phrases qui l'ont frappé étaient d'eux. Car je les ai copiées, c'est avec leurs propres expressions que je traduisais leurs sentiments... Cela t'étonne?

— Il me semblait...

— Quoi?... tu as donc oublié la correspondance soustraite à la comtesse de Mussidan?... C'est une femme soignée. Elle avait conservé non seulement les lettres de Norbert, mais encore les siennes propres, que Norbert lui avait rendues...

— Et nous les avons?

— Toutes. Nous avons saisi du même coup les demandes et les réponses. Tout un roman d'amour par lettres, et un fameux roman... Ce qu'on vous a lu n'en était qu'un résumé affaibli.

L'excellent Hortebize eut un geste d'admiration.

— Maintenant, s'écria-t-il, je comprends les terreurs de Mme de Mussidan. Et moi, Baptistin, qui t'accusais d'imprudence!... Oui, tu as raison, avec de telles armes entre les mains, nous pouvions tout oser... Mme de Mussidan donnera la main de sa fille Sabine à qui nous voudrons...

Mais B. Mascarot n'avait pas le temps de s'arrêter à ce petit triomphe.

son poste que pour prendre place au conseil d'Etat, lors de la réorganisation de ce grand corps, en 1870.

M. Tirman est un homme doux et modeste ; c'est un esprit droit et éclairé ; c'est enfin et surtout un administrateur habile et énergique, qui a fait jusqu'ici preuve d'un tact parfait. A Marseille, notamment, il avait réussi à mettre d'accord le comité central et l'administration préfectorale — ce qui était jusqu'alors un fait sans précédent. Nature délicate et sympathique, il avait littéralement réduit le farouche comité marseillais, que dévorait une énergie cachée sous des dehors séduisants.

Très érudit, jurisconsulte éminent, M. Tirman vit à Paris au milieu de sa bibliothèque, composée sur tout d'ouvrages de droit. Il est très lié avec le général Saussier, qu'il a connu à Marseille, étant préfet ; le général était commandant de place dans le chef-lieu des Bouches-du-Rhône.

M. Tirman conservera toutes les attributions de M. Albert Grévy, en ce qui concerne les affaires civiles. Celles-ci se trouvant définies par les derniers décrets fixant les rattachements des services administratifs aux services similaires de la métropole, le nouveau gouverneur aura donc surtout à faire acte de sage et bonne administration ; c'est ce qu'il ne saurait manquer de faire. En effet, déclinant toute compétence dans les affaires militaires, il a lui-même demandé que le général Saussier eût entre ses mains tous les pouvoirs militaires, et que ceux-ci échappassent à l'action du gouverneur.

On sait qu'actuellement la région de notre colonie, située en-deçà du Tell, est placée sous l'autorité du gouverneur civil, et que la région située au-delà est placée sous l'autorité militaire. Aucune modification n'a été apportée, pour l'instant du moins, de ce côté.

La santé de M. Charles Blanc
L'état de santé de M. Charles Blanc, dont nous avons annoncé la maladie, est toujours très grave. Le docteur Verneuil, qui soigne le malade, a constaté aujourd'hui une légère amélioration ; mais il ne pourra se prononcer que dans trois jours.

M. Charles Blanc a remplacé, en 1868, en qualité de membre libre, à l'Académie des beaux-arts, M. le comte Walewski, et en 1876, à l'Académie française M. le comte de Carné.

Un grand nombre d'académiciens sont allés se faire inscrire au domicile du malade, 3, rue Mazarine.

Incendie d'une filature

La filature de Laroche, près Longuyon (Meurthe-et-Moselle), a été entièrement détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à trois cent mille francs.

Le centre maître de l'usine a péri dans les flammes.

ÉTRANGER

Suisse

Bombardement d'Elm

Berne, 27 novembre. — Les secousses de tremblement de terre qui ont été ressenties dans une partie de la Suisse, ont de nouveau attiré l'attention sur Elm, le village glaronnais à moitié enseveli sous l'éboulement de la montagne.

Les crevasses constatées au Riskopi ne laissent aucun doute quant à l'avenir ; ce pic s'effondrera tôt ou tard, et le mieux serait d'accélérer la catastrophe.

Il est donc question de mettre en batterie quelques grosses pièces d'artillerie et de bombarder les points minés par les eaux.

Un officier supérieur est d'avis que cette opération serait aisément menée à bien et qu'il suffira d'un tir peu prolongé pour amener l'effondrement de la montagne.

Angleterre

La Chambre des Communes

Londres, 27 novembre. — La première grande question qu'abordera la Chambre des Communes dans sa prochaine session sera certainement celle de la refonte de son règlement.

Depuis quelques jours, les adversaires du ministère répandent, à ce propos, des bruits qu'on peut qualifier de malveillants. Ainsi, ils affirment que le projet de règlement que va proposer M. Gladstone donne au « speaker », président de la Chambre, des pouvoirs vraiment tyranniques, et qui ne pourraient être comparés qu'à ceux d'un despote. Cette maxime a un but évident, qui est d'indisposer d'avance l'opinion publique contre le projet ministériel.

Je crois savoir qu'au contraire les dérogations aux vieux usages anglais que demandera M. Gladstone seront fort anodines.

Tout se bornerait à donner au « speaker » quelques-unes des attributions du président de la Chambre française, comme :

1° De prendre l'initiative de porter à la Chambre la question du retrait ou du maintien de la parole à un orateur ;

2° En cas de résistance aux ordres de la Chambre, d'armer le speaker du pouvoir de faire expulser le délinquant sans vote ;

3° Et enfin d'imposer une collectivité de cinq membres ou plus pour l'introduction des trop nombreuses questions qui font perdre un si grand temps à la Chambre des Communes.

Autriche

L'empereur d'Autriche et le roi d'Italie

Vienne, 27 novembre. — L'empereur François-Joseph et l'impératrice d'Autriche reprendront visite au roi d'Italie et à la reine Marguerite, dans la première quinzaine de décembre.

Le monde diplomatique de Vienne en croit que la rencontre des souverains aura lieu non dans quelque ville du littoral où les irrédentistes sont si nombreux, ni à Rome où leurs Majestés apostoliques auraient été obligées de rendre visite simultanément au chef de l'Eglise catholique, mais à Turin.

Russie

L'attentat de Gatchina

Saint-Petersbourg, 27 novembre. — Contrairement à ce qu'on a annoncé, la famille impériale est encore à Gatchina. On assure qu'Alexandre III rentrera à Saint-Petersbourg le 7 décembre, pour présider la fête de Saint-Georges, ainsi qu'avait l'habitude de le faire le défunt empereur.

Etats-Unis

Le procès de Guiteau

New-York, 27 novembre. — Le procès de l'assassin du président Garfield continue, à Washington, sans amener aucune révélation qui puisse faire rattacher ce crime à une cause politique ; mais les incidents soulevés par les excursions spontanées, en calculées de l'accusé, ont fini par donner aux débats l'intérêt qu'ils ne présentent pas par eux-mêmes.

On y va comme au spectacle dit une dépêche ; la salle est pleine de dames.

Guiteau a été autorisé à faire un manuscrit dans lequel il constate que certains journaux, au printemps dernier, dénigraient vivement M. Garfield. Guiteau n'a fait que ce que, d'après ces journaux, on devait faire.

Toutefois, ajoute-t-il, il n'aurait pas assassiné M. Garfield si Dieu ne lui avait pas ordonné, Dieu l'a inspiré comme il inspira Abraham.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

ISÈRE

Organisation des bataillons scolaires

Grenoble, 27 novembre. — Ce matin, à dix heures, les élèves de nos écoles municipales, âgés de plus de 11 ans, accompagnés de leurs directeurs, se sont rendus sur la terrasse du Jardin-de-Ville. MM. Edouard Rey, maire de Grenoble, Germain, adjoint, y étaient également.

M. le capitaine André, commandant du bataillon scolaire, assisté de M. Mulleron, a procédé au choix des élèves qui doivent composer le premier bataillon, dont la création a été votée dernièrement par le conseil municipal.

Rentrée solennelle des Facultés

La séance de rentrée solennelle des Facultés aura lieu le jeudi 1^{er} décembre prochain, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Faculté des lettres, place de la Constitution.

Classe 1881

Les conscrits de la classe 1881 sont convoqués à une réunion qui aura lieu vendredi prochain, 2 décembre, au café Vaissette, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR

Formation d'un bureau.

Sou des Ecoles laïques

Dans sa dernière réunion, la commission administrative du Sou des Ecoles laïques a voté des remerciements à la Société musicale l'Echo de la Tronche.

On se rappelle que pendant le bal qui a terminé dimanche dernier la fête annuelle de cette fanfare, une collecte faite au bénéfice du Sou des Ecoles a produit 113 fr. 25.

Société des Amis des Arts

La commission administrative élue par l'assemblée générale du 9 novembre courant, s'est réunie, hier soir, à l'effet de procéder à la nomination de son bureau. M. Petit, président de Chambre honoraire, ayant manifesté le désir de ne plus remplir les fonctions de président de la société, ont été nommés :

Président : M. Richard-Béranger, conseiller général.

Vice-présidents : MM. Gruyer, conseiller général ; Leborgne, négociant ; Ruymond, avocat.

Secrétaire général : M. Charlemagne, inspecteur des forêts.

Secrétaires : MM. Brun, juge au tribunal de commerce ; Xavier Roux, libraire.

NOTA. — M. Lantelme, avoué, sur les instances de la commission a bien voulu se charger des fonctions de trésorier perpétuel de la Société.

ASSASSINAT D'UN BRIGADIER DE GENDARMERIE

Dans la nuit du 23 au 24 courant, le brigadier de gendarmerie de Neuilly-sur-Marne, Auguste Lions, était de garde avec le gendarme Collia pour le service de bracoconnage dans la commune de Noisy-le-Grand. Les deux gardes du domaine du Richardet les accompagnaient. Vers quatre heures du matin, quelques coups de fusil s'étaient fait entendre près du fort de Villiers, les gendarmes et les gardes cerrent le bois, et s'avancent à pas de loup dans la direction d'où partaient les coups de fusil. Bientôt le brigadier entend du bruit dans la broussaille : c'était le braconnier qui venait vers lui. Il se couche à plat ventre, ainsi que le garde qui l'accompagnait, et au moment où le braconnier arrive sur lui, il se lève subitement et le saisit au collet.

Le braconnier, un solide gaillard, se dégage brusquement de Lions, recule de deux pas et, lui appliquant les canons de son fusil sur la poitrine, fait feu des deux coups. Le malheureux brigadier tombe raide mort.

Le meurtrier se sauve alors dans le taillis, malgré les deux coups de fusil que le garde tire sur lui sans l'atteindre.

Le gendarme Collin et l'autre garde qui se trouvaient à une centaine de mètres du lieu du crime accoururent aussitôt et trouvent le brigadier mort, les intestins sortant d'une horrible blessure que les deux coups tirés à bout portant lui avaient faite au-dessous de l'estomac.

L'assassin, en s'enfuyant à travers le taillis, a abandonné sa casquette, qui a été retrouvée à quelques pas du cadavre.

Vers huit heures du matin, on arrêtait à Noisy-le-Grand, un braconnier sur lequel pèseraient, dit-on, de graves soupçons.

Les obsèques du brigadier Lions ont eu lieu samedi à Neuilly. Après la cérémonie religieuse, le corps a été dirigé sur Monthléry (Seine-et-Oise), où a eu lieu l'inhumation.

M. le colonel Sébastien, commandant la légion de gendarmerie de la Seine, ainsi que le parquet de Corbeil, se sont aussitôt transportés sur les lieux du crime.

Le malheureux Lions n'était âgé que de trente-trois ans et comptait quatorze ans de service. Il était très estimé de ses chefs, ainsi que de ses subordonnés. Il laisse une veuve de vingt-cinq ans et un petit garçon en bas-âge.

Elections des délégués Sénatoriaux

Département du Rhône

Résultats complets

LYON : MM. Gailleton, maire, délégué, Munier, adjoint, suppléant.

ARRONDISSEMENT DE LYON

CANTON DE L'ARBRESLE

Bessenay : Volay, d. ; Pierre Girin, s. Bibost : Peylabourd, d. ; Pinet, s. Bully : Buisson, d. ; Rambaud, s. Dommartin : Tabard, d. ; Malfroy, s. Evieux : Chambon, d. ; Dupuy, s. Fleurieux-sur-l'Arbresle : Nuzard, d. ; Ramel, s. L'Arbresle : Félix, d. ; Faure, s. Lentilly : Gillet, d. ; Poncet, s. Nuelles : Beau, d. ; Giraud, s. Saint-Bel : Gany, d. ; Bonhomme, s. Saint-Germain-sur-l'Arbresle : Dubost, maire, d. ; Jean Dubost, s.

Saint-Julien-sur-Bibost : Coquard, d. ; Chol, s. Saint-Pierre-la-Palud : Sarcey : Gillet, d. ; Giraud, s. Savigny : Molière, d. ; Lepin, s. Sourcieux-sur-l'Arbresle : Mollère, d. ; Dalorne, suppléant.

La Tour-de-Salvagny : Fanché, d. ; Foleun, s.

CANTON DE CONDRIEU

Ampuis : Leyman, d. ; Mounet, s. Condrieu : Mizerain, d. ; Pailhon, s. Les Haies : Balas, d. ; Plasson, s. Loire : Bailly, d. ; Baudrand, s. Longes : Champin, d. ; Bruyas, s. St-Colombe : Leblanc, d. ; Montel, s. St-Cyr-sur-Rhône : Montaut, d. ; Paret, s. St-Romain-en-Gal : Malcour, d. ; Renailly, s. Trèves : Brossy, d. ; Privas, s. Tupin-Semons : Plasson, d. ; Gardes, s.

CANTON DE GIVORS

Chassagny : Jean Marie Fillon, d. ; Jean-Pierre Fillon, s. Echolas : Fulchiron, d. ; Besson, s. Givors : Revol, d. ; Martinet, s. Grigny : Michel, d. ; Poulat, s. Millery : Marin, d. ; Chazette, s. Montagny : Burel, d. ; Vindry, s. St-André-le-Château : Convent, d. ; Boiron, s. St-Jean-de-Toussas : Grinand, d. ; Margaron, s. St-Martin-de-Cornas : Ollagnier, d. ; Poncet, s. St-Romain-en-Gier : Ollagnier, d. ; Pugnier, s.

CANTON DE LIMONEST

Chasselay : Berthier, d. ; Bail, s. Les Chères : Chassagnon, d. ; Thibaud, s. Civrieux-d'Azerges : Carrel, d. ; Bergeon, s. Collonges : Bouthenay, d. ; Bernard, s. Dardilly : Trarieux, d. ; Songeron, s. Ecully : De Veysière, d. ; Blanc, s. Limonest : Gonin, d. ; Perra, s. Lissieux : Dusson, d. ; Vianay, s. Marcellin d'Azerges : Demons, d. ; Bœuf, s. Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : Fouilloux, d. ; Guillot, s. Saint-Didier-au-Mont-d'Or : Moratour, d. ; Dellevaux, s. Saint-Rambert-l'Île-Barbe : Roulet, d. ; Dodot, s.

CANTON DE MORNANT

Chaussan : Gudin, d. ; Rivoire, s. Mornant : Fournereau, d. ; Descombes, s. Orlianas : Fargère, d. ; Boissy, s. Rivier : Vachez, d. ; Buisson, s. Rontalon : Buisson ; d. ; Chataud, s.

Informations

Paris, 27 novembre.

Actes officiels

Ainsi que je vous l'ai annoncé, le Journal officiel publie la nomination de M. Tirman, au poste de gouverneur général de l'Algérie, et celle du général Saussier, comme administrateur des populations indigènes.

Le mouvement diplomatique

Le mouvement diplomatique se trouve définitivement arrêté dans les conditions suivantes :

M. Tissot à Londres ; M. de Noailles à Constantinople ; M. de Courcelles à Rome ; M. Challemel-Lacour à Berlin ; le général de Courcy à Saint-Petersbourg.

Le général Chanzy

Le bruit avait couru hier que le général Chanzy, revenant sur sa première détermination, s'était décidé à garder son poste d'ambassadeur en Russie.

Cette nouvelle était complètement inexacte ; on assure en effet que M. Chanzy a résolu d'abandonner définitivement la carrière diplomatique.

L'ambassadeur d'Italie

On raconte que M. Cairoli serait sur le point d'être nommé ambassadeur d'Italie à Paris. M. Gambetta, qui ne paraît pas goûter beaucoup ce choix, insisterait pour le maintien dans cette fonction de M. le général Cialdini.

L'élection d'Aubusson

M. Assolans, républicain radical, pose sa candidature au siège laissé vacant, dans la deuxième circonscription d'Aubusson, par la mort de M. Amédée Le Faure.

L'élection d'Arles

M. Dide doit poser sa candidature dans l'arrondissement d'Arles, devenu vacant par suite de l'option de M. Clémenceau pour Montmartre.

Il aura pour concurrent M. Granet, qui, lors des élections générales, avait obtenu quelques voix de moins que son concurrent.

Comme candidature fantaisiste, mentionnons celle de M. Lucien Rabuel, extrême gauche.

Les journaux de droite annoncent aussi la candidature légitimiste de M. le comte Hélon de Barême.

L'élection de Périgueux

Dans la Dordogne, le candidat de la droite au siège laissé vacant par le décès de M. le docteur Chavoix, dans la deuxième circonscription de Périgueux, est M. Thomas Féray Bugeaud d'Isly.

Le candidat républicain est M. Chavoix, fils.

— Ce n'est pas tout, reprit-il. J'avais, pour m'expliquer les passages obscurs, l'instigateur de toute cette intrigue, Dauman...

— Le Président... il vit !

— Parfaitemment. Et c'est un homme à nous, et tu le connais... Dame... il n'est plus de la première jeunesse, il est un peu cassé, la jambe traîne, la vue baisse, mais la cervelle est intacte.

Catenac était devenu fort sérieux.

— Tu m'en diras tant ! murmura-t-il, tout abasourdi, tu n'en diras tant.

— Je te dirai encore que toute la partie du duel et de la mort de ce brave et digne Georges de Croisnois a été écrite presque sous la dictée de Caroline Schimel... Véritablement cette malheureuse se proposait en quittant Paris, de rejoindre son parent en Amérique... Elle n'alla pas plus loin que le Havre.

Les grâces et les doux propos d'un galant matelot dont elle avait fait connaissance en voiture changèrent brusquement toutes ses résolutions... Tant que dura l'argent qui avait été donné par Jean, le matelot fut le plus aimable des hommes... Seulement, avec le dernier billet de mille francs, il disparut.

Désespérée, réduite à la plus ignominieuse des misères, Caroline revint à Paris. Elle mourut de faim... Elle s'adressa au duc de Champece... Il se sentait pris, il la secourut, et à quatre ou cinq reprises il essaya de lui assurer une petite position... L'inconduite de Caroline rendit vaines toutes ses tentatives.

A la fin, le duc s'est résigné à se laisser rançonner au jour le jour, acceptant peut-être cette honte comme une expiation.

Quant à Caroline, son existence est unimaginable... Parfois, prise de remords, elle cherche une place et travaille huit jours... Mais bientôt ses habitudes vagabondes reprennent le dessus, et elle court demander de l'argent à l'hôtel de Champece.

Et cependant elle a toujours fidèlement tenu son serment, et sans sa funeste passion pour les petits verres, je doute que Tantaine eût jamais réussi à lui arracher une parole...

B. Mascaret paraissait parler pour soi bien plus que pour ses estimables associés. Or, l'eût dit préoccupé surtout de combattre certaines objections de son esprit.

— A coup sûr, poursuivait-il plus bas, Caroline Schimel n'est pas une nature instinctivement mauvaise. Le secret qu'elle a surpris lui a porté malheur. C'est tout cet argent, qu'elle se procurait si facilement, qui l'a pervertie. Telle que je la devine, si au réveil elle se souvient des confidences qui lui ont été arrachées par l'ivresse, elle est fille à aller, à tous risques, prévenir le duc de Champece.

Cette éventualité, ainsi présentée, fit bondir Catenac sur sa chaise, et lui arracha au jargon.

— Dix mille diables !... mais alors...

Le digne placeur haussa dédaigneusement les épaules.

— Te voilà encore, fit-il d'un ton dédaigneux, à te forger des fantômes !

— Il appelle cela des fantômes !

— Certainement. Serais-je tranquille comme je le suis si j'entrevois l'ombre d'un péril ? Veyons, franchement, que nous importe ce que peut dire Caroline ? Qui accusera-t-elle de lui avoir escamoté son secret ? Un vieux clerc d'huissier nommé Tantaine. Or, comment veux-tu que ledit, ton noble client, trouve le trait d'union entre ce misérable bonhomme et l'honorable maître Catenac ?

— Ce serait difficile, en effet.

— Dis impossible, insista Hortebize. Sans compter qu'à la moindre alarme nous faisons disparaître le duc Tantaine plus prestement qu'un diable de féerie dans une trappe... Et on ne le retrouverait pas dans les dessous, lui.

D'un signe de tête amical, B. Mascaret approuva l'excellent docteur.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, je me demande vainement ce que nous pouvons avoir à redouter du duc de Champece. N'est-il pas en notre pouvoir tout autant que son ancienne adorée, la comtesse de Mussidan ? Il me semble que nous avons ses lettres. Ne savons-nous pas ce qu'en trouverait, si on gratifiait au fond de son jardin ? Et notez que l'identité du squelette serait des plus aisées à établir. Croisiez-vous avoir sur lui, quand il disparut, un millier de francs en pièces d'or portugaises, le fait est conquis aux procès verbaux de l'enquête qui eut lieu alors.

Il était facile de reconnaître à la physionomie de Catenac que ses dispositions changeaient du tout au tout, à mesure que l'impunité lui était démontrée.

— Vous êtes là que vous me préchez, fit-il avec une brusquerie affectée, comme si je n'étais pas à votre discrétion ! Ne faut-il pas que je marche avec vous, bon gre mal gre ?

— Nous tenons à ce que ce soit de ton plein gré.

L'avocat parut délibérer une minute, puis se levant brusquement, il tendit la main à l'honorable placeur.

— J'agirai loyalement, lui dit-il ; tu as ma parole. Expose-moi ton plan, je te dirai ensuite ce que M. de Champece m'a appris.

Un sourire de satisfaction vint aux lèvres de B. Mascaret. Enfin, il l'emportait. Cette fois il ne mettait nullement en doute la franchise de l'avocat.

— Avant tout, reprit-il, je vous dois la fin de l'histoire que Paul vient de vous lire. Elle est simple et lamentable.

Le duc et la duchesse de Champece n'avaient pas cinquante ans à eux deux, ils portaient un des noms historiques de France, ils étaient entourés d'un luxe princier, et cependant leur vie était per-

due, finie, tout était mort en eux, ils renonçaient à l'espoir même du bonheur.

Leur ménage dut être un enfer, mais ils s'appliquèrent à sauver les apparences, et réussirent. Rien ne transpara au dehors des effroyables misères de leur intérieur.

La duchesse, presque toujours alitée, ne s'occupait que d'ouvrages de charité. Le duc, lui, après avoir refait son éducation, s'est réfugié dans le travail et est devenu l'homme remarquable que vous connaissez.

— Et Mme de Mussidan ? interrogea Catenac.

— J'y arrive. Cette femme, d'une si étrange perversité, ne se serait pas crue vengée complètement si Norbert n'eût pas su ce que c'était à elle et à elle seule qu'il devait le désespoir de son existence. Un jour, à son retour d'Italie, elle osa tout apprendre à Norbert.

Où, elle osa lui dire que c'était elle qui avait comme poussé la duchesse dans les bras de Croisnois, elle lui dit que c'était elle qui, avertie d'abord, rendit-voilà, avait écrit la fatale lettre anonyme.

— Et il ne l'a pas tuée !... s'écria Hortebize.

L'honorable placeur modula du bout des lèvres un petit sifflement des plus significatifs.

— Il n'a pas touché un cheveu de sa jolie tête, pondit-il.

— Oh !... à sa place...
— A sa place, docteur, tu te serais tu comme elle n'avait-elle pas toutes ses lettres ?... Elle l'eût menacé. Ah ! elle a du poignet, la jeune dame, nous n'avons pas le monopole du chanlage. Qu'est-ce que ça me regarderait ? Vous doutez ? N'est-ce pas ? N'est-ce pas ? Cette noble comtesse a chanté M. le duc de Champece comme une simple coquette. Vous savez sa vie dissipée, ses prodigieuses litières, son désordre... quand elle est par trop gênée c'est à Norbert qu'elle s'adresse. Il n'y a pas encore dix jours, elle lui a emprunté dix mille francs pour apaiser Van Klopen.

St-André-la-Côte : Ville, d.; Carteron, s.
St-Catherine : Montagny, d.; Grataloup, s.
St-Denis : Rivier, d.; Durand, d.; Virieux, s.
St-Denis-d'Agny : Chaboud, d.; Thévenet, s.
St-Denis-d'Arvières : Perret, d.; Merle, s.
St-Denis-d'Arvières : Perret, d.; Merle, s.
St-Denis-d'Arvières : Perret, d.; Merle, s.
St-Denis-d'Arvières : Perret, d.; Merle, s.

CANTON DE NEUVILLE-SUR-SAONE
Albigny : Rivoire, d.; Ribairon, s.
Caillois-sur-Fontaines : Morel, d.; Nicolle, s.
Caillois-sur-Fontaines : Morel, d.; Nicolle, s.
Caillois-sur-Fontaines : Morel, d.; Nicolle, s.
Caillois-sur-Fontaines : Morel, d.; Nicolle, s.

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL
Baignols : Pothin, d.; Margand, s.
Chapoussat : Villet, d.; Cheviot, s.
Chapoussat : Villet, d.; Cheviot, s.
Chapoussat : Villet, d.; Cheviot, s.
Chapoussat : Villet, d.; Cheviot, s.

CANTON DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
Saint-Laurent-de-Chamousset : Audibert, d.;
Bazin, s.
Brulholes : Lamure, d.; Châtelard, s.
Brulholes : Lamure, d.; Châtelard, s.

CANTON DE ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE
St-Symphorien : Suban, d.; Marlet, s.
Avoise : Jean Guyot, d.; Rose Guyot, s.
La Chapelle-sur-Coise : Ferlet, d.; Grange, s.
Coise : Guyot, d.; Pison, s.

CANTON DE VAUGNERAY
Brindas : Riviere, d.; Brun, s.
Charbonnières : Fournier, d.; Girard, s.
Chevinay : Vernay, d.; Gondard, s.
Coursieux : Buissonnet, d.; Faizant, s.

CANTON DE VILLEURBANNE
Bron : Guillot, d.; Gayet, s.
Vaulx-en-Velin : Bouvard, d.; Paleyron, s.
Vendissieux : Sublet, d.; Vernin, s.
Villeurbanne : Dedieu, d.; Flachet, s.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE
CANTON D'AMPLEPUIS
Amplepuis : Froget, d.; Milliat, s.
Cublize : Giraud, d.; Favrichon, s.
Meaux : Lopine, d.; Chavanis, s.
Ronno : de Saint-Victor, d.; Brun, s.

CANTON D'ANSE
Alia : Just, d.; Saint-Jean, s.
Amberieux : Guillaume, d.; Nesme, s.
Anse : Reipas, d.; Toillon, s.
Belmont : Vergois, d.; Humbert, s.

CANTON DE BEAUJEU
Les Ardillats : Michaudon, d.; Morel, s.
Aenas : Ducroux, d.; Forest, s.
Beaujeu : Ballaguy, d.; Michaudon, s.
Chenas : Colassot, d.; Collevray, s.

CANTON DE BELLEVILLE
Belleville : Desvoys, d.; Robelin, s.
Cercis : Guillin, d.; Perron, s.
Charentay : Boyet, d.; Poly, s.
Corcelles : Brou, d.; Brotton, s.
Dracé : Seigneret, d.; Frontenat, s.

CANTON DU BOIS-D'OINGT
Bagnols : Durand, d.; Carrel, s.
Le Bois-d'Oingt : Botte, d.; Joly, s.
Le Breuil : Carrand, d.; Favet, s.
Chamelet : Magat, d.; Musset, s.

CANTON DE LAMURE
Chambost-Allières : Bedin, d.; Gaillard, s.
Chenelette : Gaillard, d.; Thion, s.
Claveissoles : Gouillon, d.; Carret, s.
Grandis : Chanfray, d.; Condamine, s.

CANTON DE MONSOLS
Aigueperse : Vouillon, d.; Duranton, s.
Azolette : Ducrot, d.; Bajard, s.
Canve : Gonon, d.; Thillet, s.
Monsols : Michon, d.; Laroche, s.

CANTON DE TARARE
Affoux : Fayard, d.; Tervillon, s.
Ancy : Pierron, d.; Goutte, s.
Dareizé : Gravoche, d.; de Saint-Jean, s.
Dième : Chatal, d.; Papillon, s.

CANTON DE THIZY
Bourg-de-Thizy : Verrière, d.; Champollie, s.
La Chapelle-de-Mardore : Chavanis, d.; Duverger, s.
Cours : Cherpin, d.; Bonnéfond, s.
Mardore : Martin, d.; Verrière, s.

CANTON DE VILLEFRANCHE
Arbuissonnas : Picard, d.; Portier, s.
Arnas : Daviron, d.; Jean Bernard, s.
Blacé : Mongein, d.; Picard, s.
Cogné : Verne, d.; Melton, s.

CHRONIQUE LOCALE
AUJOURD'HUI
Lundi, 28 novembre, 332^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 29 ; coucher, 4 h. 05. Les jours baissent de 2 minutes.
Ephémérides (1806). — Occupation de Varsovie par les Français.

Comité central
Les délégués sont invités à se réunir ce soir 28 novembre, à 8 heures précises, au local habituel.
Les électeurs de la 3^e circonscription sont convoqués à une grande réunion publique qui aura lieu mardi, 29 novembre, à 8 heures du soir, salle de l'Élysée.

Le président, Bœuf.
Le secrétaire, L. Dubou.

Les électeurs de la 3^e circonscription sont prévenus que la Permanence du Comité central des Républicains radicaux de Lyon est établie à la brasserie Faure, place du Pont.
Toutes les communications seront reçues de neuf heures à midi.

Ce soir lundi, à 8 heures, Réunion publique électorale, au chemin de la Colombière, n° 1, à la Mouche.
Audition du citoyen Jourde, candidat.

Le ministère des finances publie l'avis suivant relatif à l'emprunt amortissable d'un milliard :
Par une décision du 24 novembre courant, le ministre usant de la faculté qui lui a été réservée par l'article 13 de la loi du 7 mars 1891, a autorisé la libération, à partir du 1^{er} décembre prochain, des certificats de l'emprunt d'un milliard en rentes 3 0/0 amortissables, émises le 17 mars.

On lit dans le Progrès militaire :
Les jeunes soldats qui devaient rejoindre les régiments les 10, 14 et 16 novembre n'ont pas répondu à l'appel. Beaucoup de régiments éprouvent d'assez graves mécomptes à ce sujet. Le ministre a été évalué les non-valeurs, pour la 1^{re} portion, à 7 pour 100 ; elles sont de 20, soit le cinquième du tout, dans beaucoup de corps de troupe.

Quant à la deuxième portion du contingent, le déficit est de 17 pour cent, alors que le ministre l'avait évalué à 11 pour cent ; de sorte qu'au lieu de 38,000 hommes, cette portion n'en a fourni que 32,000 environ.

Que sont devenus les 29,0 manquants ?
La police est-elle devenue impuissante à leur égard ? Les lois et instructions sur l'insoumission seraient-elles oubliées à ce point que déserteurs et insoumis puissent vaquer tranquillement à leurs affaires sans être inquiétés ?

Il existe un moyen efficace pour faire respecter la loi sur le recrutement, c'est d'appliquer purement et simplement aux patrons, aux sociétés et aux chefs d'industrie qui emploient les déserteurs et les insoumis l'article 62 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi conçu :
« Quiconque est reconnu coupable d'avoir recélé ou d'avoir pris à son service un insoumis, est puni d'un emprisonnement qui ne peut excéder six mois. Selon les circonstances, la peine peut être réduite à une amende de 20 à 200 fr. »

On a perdu l'habitude, dans les états-majors de corps d'armée, de déférer à la justice civile les personnes qui favorisent trop souvent, par indifférence de la chose publique, les insoumissions des jeunes soldats en les conservant dans leurs maisons. Il n'est que temps de réagir contre cette tendance funeste. Nous nous permettons de signaler le remède à la 2^e Direction.

L'ouragan qui sévit depuis deux jours sur notre ville a malheureusement occasionné plusieurs graves accidents.
Hier matin, à 8 heures, à l'angle de la rue Saint-Joseph et de la place Perrache, une tuile détachée par le vent est venue frapper une jeune femme ; se rendant au marché, et l'a renversée sur le trottoir, la tête fracassée.

La malheureuse a été tuée raide. Comme on n'a trouvé sur elle aucune pièce de nature à permettre de constater son identité, le cadavre a été transporté à la Morgue.
A 11 heures, un jeune homme a été également atteint sur la place des Cordeliers, par une tuile qui lui a fait une blessure assez grave au dos. Après avoir reçu les soins nécessaires dans une pharmacie voisine, il a été conduit à son domicile, cours Lafayette.

Nous prions la Compagnie des tramways de vouloir bien rappeler à leurs conducteurs le règlement qui les oblige à arrêter leur voiture toutes les fois qu'un voyageur en manifeste le désir.
Hier matin, à 9 heures, Mlle Louise Courroux ayant vainement prié le conducteur du tramway n° 52 d'arrêter, voulut descendre quand même et, ce faisant, tomba sur la chaussée et se fit une assez sérieuse contusion à la tête.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Prudhon, rue de la République, elle a pu regagner son domicile.
Bérouron, s.
Rivollet : Jean Morel, d.; Blanc, s.
Saint-Cyr-le-Chatoux : Gandy, d.; Sangouard, s.
Saint-Julien : Roche, d.; Glabas, s.
Sailles : Duby, d.; Dugelay, s.
Vaux : Dugelay, d.; Maurice, s.
Villefranche : Relachon, d.; Dupont, s.

Les délégués sont en énorme majorité républicains, huit à neuf sur dix sont maires ou adjoints de leurs communes.

Singulière manière de faire honneur à sa signature.
Dans la journée d'hier le sieur B., entrepreneur de transports, furieux de se voir réclamer une somme de 500 fr. par un créancier, ne trouva rien de mieux que de requérir les gardiens de la paix, en prétendant que l'importun était atteint d'aliénation mentale.
Ce dernier fut conduit au poste où il n'eut pas de peine à établir son identité et à prouver, pièces à l'appui, le bien fondé de ses réclamations. Il fut aussitôt relâché avec force excuses. Il se propose de poursuivre son débiteur pour avoir abusé de si étrange façon de l'intervention des gardiens de la paix.

Il est des gens qui comprennent d'une drôle de façon la liberté du travail.
Depuis plusieurs jours, une bande d'individus attendait chaque soir à leur sortie des ateliers d'une maison de menuiserie de la rue Duguesclin mise en interdit par la chambre syndicale. Les ouvriers qui continuaient à y travailler. Et c'étaient des insultes, voire même des menaces à n'en plus finir.
Les gardiens de la paix, prévenus de ces faits regrettables, ont pris les mesures nécessaires pour en empêcher le retour.

Un violent incendie a détruit, vendredi soir, deux maisons contiguës dans la commune de Mardore, près de Thizy.
Les habitants, surpris dans leur premier sommeil, ont eu à peine le temps de sauver leurs personnes, et ils ont dû laisser brûler tout ce qu'ils possédaient.
Les malheureux se trouvent aujourd'hui dans le plus grand dénuement.

Un commencement d'incendie s'est déclaré la nuit dernière, à 2 h. du matin, dans l'appartement de M. Dullex, ourdisseur, rue Terraille, 5.
Le feu a pris dans un placard renfermant divers objets qui ont été la proie des flammes.
L'incendie a été éteint par les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville, à l'aide de quelques seaux d'eau.
Les dégâts évalués à une somme de 200 fr. son couverts par une assurance à la Générale.

Le sieur Louis G..., mécanicien, rue Chaponnay, n'avait pu résister aux séductions d'une rousse de trottoir qui l'avait accosté sur le cours Lafayette.
En sortant de sa chambre, il s'aperçut que la belle l'avait débarrassé de son porte-monnaie contenant une somme de 30 fr. Sur sa plainte les gardiens de la paix ont arrêté la voleuse. Cette fille, une nommée R..., a été écrouée à la Permanence, malgré ses dénégations.

Le nommé C., pisteur ne laisse rien traîner ; il flânait hier sur le cours de Brosses, qu'évitant quem desoret, en compagnie d'un camarade, lorsqu'il aperçut un paquet contenant trois coupons de drap que le sieur Beau venait de déposer un instant sur le trottoir. S'en emparant et prenant la fuite vivement fut l'affaire d'une minute. Le propriétaire se mit aussitôt à leur poursuite et parvint à arrêter les filous, nanti des objets dérobés.

C... qui a déjà subi seize condamnations a refusé de faire connaître le nom de son complice.
Quand donc la loi sur les récidivistes viendra-t-elle nous débarrasser de tous les drôles de cette espèce.

La nuit dernière, M. Charmet, employé de commerce, rue Moncey, 149, rentrait tranquillement à son domicile, lorsqu'il fut assailli, à l'angle des rues Rabelais et Sainte-Elisabeth par quatre individus, qui après l'avoir terrassé prirent la fuite en emportant son chapeau.
Plainte a été déposée au bureau de police.

Bulletin hebdomadaire des soies

Après une période de ralentissement de près de deux mois on pouvait espérer de voir le marché reprendre plus d'entrain qu'il n'en a. Cette semaine a été en effet encore bien incolore et les affaires sont restées limitées à quelques achats au jour le jour faits par la fabrique. Celle-ci a-t-elle quelques déceptions dans l'importance des commissions qu'elle attendait ou bien les approvisionnements de matière qu'elle avait faits en septembre étaient-ils plus larges encore qu'on ne l'avait pensé ? Il y a peut-être du vrai dans l'une ou l'autre de ces hypothèses. En tous cas on ne peut nier que l'impression générale du marché a été plutôt moins bonne pendant ces derniers jours. On sent un certain vent de désillusion sans que cependant on puisse constater le moindre découragement. La situation est toujours saine et solide et quelques journées d'activité auraient vite fait de dissiper ces légers nuages.

Ce courant d'idées un peu plus sombres ne s'est d'ailleurs traduit jusqu'ici par aucun fait de nature à inquiéter. La bonne tenue des prix ne se dément pas pour toutes les soies d'Europe et sur les articles les plus mal partagés par la demande, c'est-à-dire les grèges de Chine et du Japon, les concessions obtenables se réduisent à de très légères différences.

Il est juste d'ajouter d'ailleurs que si les affaires ne tiennent pas tout ce qu'elles semblaient promettre, elles ne sont pas à beaucoup près aussi calmes que nous les avons vues souvent et les chiffres qu'enregistre encore tous les jours la Condition représentent un bon courant ordinaire étant donné l'éloignement complet de toute spéculation qui plus que jamais porte son attention d'un autre côté. Ne faut-il pas précisément chercher dans cette fièvre qui porte tous les capitaux vers les opérations de Bourse une des causes du malaise qui semble se produire dans notre industrie ? Il est incontestable que la situation commerciale ne peut qu'en être sérieusement atteinte et déjà les effets s'en font lourdement sentir.

Les prix de la semaine ont pû être considérés comme différencés près insignifiantes avec ceux que nous cotions dans notre dernier bulletin.

Notre Condition a enregistré cette semaine kilog. 111.683 contre kilog. 114.303 la semaine précédente et kilog. 104.451 la semaine correspondante de 1891.

MARCHES DE LYON

Lyon, 26 novembre.
Grains
On a payé :
Blés du Dauphiné, 1^{er} choix, 30.50.
Blés du Dauphiné, ordinaires, 29.75 à 31.75.
Blés du Bourbonnais, ordinaires, 30.25 à 31.75.
Seigles, du Dauphiné, 2^e choix, 20.25.
Orges du Dauphiné, 20 à 21.
Avoines de pays 1^{er} choix 20.75 à 21.
Avoines ordinaires 19.75 à 20.

Farines et Sons
On a payé :
Marques supérieures 57.50 à 58.50
Farines de commerce, Ires 53.00 à 54.50
Farines — rondes 50.00 à 51.50
Farines de boulangerie Ira 58.00 à 58.50
Farines rondes sur blé 58.50 à 59.50
Farines rondes ordinaires 52.50 à 53.50
Sons de blés blancs 15.50 à 16.50
Gros sons de blé tendre 13.50 à 13.25
Fleurages blancs 18.50 à 19.00
— bis 15.00 à 15.50

Pailles et Fourrages
On a payé :
Paille de froment, 6.00 à 5.75
— seigle, 6.00 à 6.25
Foin du pays, 11.00 à 12.00
Foin de Bourgogne, 17.00 à 18.00
Luzerne 11.00 à 11.50

Bestiaux
Marché de Lyon (Vaiso)
Jeudi, 24 novembre. — 3,299 moutons ont été amenés, sur ce nombre 2,129 ont été vendus de 80 à 97 fr. les 50 kilos poids mort, octroi non compris. Vente calme.
Le même jour, 705 porcs étaient sur le marché, 601 ont été vendus à raison de 55 à 63 fr. les 50 kil. poids vif, octroi compris. Bonne vente.
Vendredi, 25 novembre. — 849 veaux étaient amenés, tous ont été vendus de 58 à 63 les 50 kil. poids vif, octroi compris bonne vente.
Le même jour, 328 étaient sur le nombre, 276 seulement ont été vendus et ont été payés de 65 à 75 les 50 kil. poids mort, octroi non compris. Vente calme.

TRIBUNES RÉPUBLICAINE

DEMANDE D'EMPLOI
Un jeune homme de 17 ans, ayant fait deux ans d'apprentissage tapissier, désirerait trouver le métier. Répondre à M. E. L., chez M. Meycoller, rue de Gréqui, 179.

CHOSSES & AUTRES

Les drames du mariage

Joué hier, à Paris, un individu, les vêtements tachés de sang, se présentait au poste de police de la rue de Pontoise et déclarait au chef de poste, que, dans l'après-midi, ayant donné un « mauvais coup » à sa femme, celle-ci venait d'expirer.

Il ajouta qu'il se nommait Chambert, Jérôme, sujet allemand, exerçant la profession de balayeur, demeurant en garni, rue Maître-Albert, 8.

On le conduisit aussitôt au bureau de M. Guénin, commissaire de police du quartier, à qui il renouvela sa déclaration.

Ce magistrat se rendit au domicile de Chambert, et sur les indications de l'assassin, trouva dans un cabinet noir le cadavre d'une femme.

La malheureuse, la gorge largement ouverte, avait en outre le crâne fracturé en plusieurs endroits et de nombreuses blessures se remarquaient aux épaules et sur la face, qui lui formaient qu'une plaie.

Aux côtés du corps, au milieu d'une mare d'un sang noir et coagulé, on trouva les instruments du crime : un couteau de table sans manche, fraîchement aiguisé, et un lourd marteau.

Chambert affirma que c'était sa femme légitime, née Elisabeth Zimler, âgée de quarante-sept ans.

Voici le récit qu'il a fait au magistrat de son crime : Sa femme, de qui il a eu cinq enfants — dont deux déjà forts et robustes, s'ennuyait par eux-mêmes à leur existence — Pavait abandonné au mois de juillet dernier pour aller partager, avec ses trois autres enfants, le logement d'un sieur B..., son amant, demeurant rue Graciosa.

Il ajouta qu'elle était venue dans l'après-midi pour lui chercher querelle ; c'est alors, qu'exaspéré, fou de rage, il s'était saisi d'un marteau, l'avait poussée dans le cabinet noir, et l'avait frappé à coups redoublés.

La malheureuse n'était pas morte quand, las de frapper, il la laissa inerte dans le cabinet, passant dans la chambre, il attendit froidement qu'elle expire.

Ce n'est que vers le soir, voyant que la mort était trop lente à venir, que, prenant son couteau, il lui ouvrit la gorge.

Puis, certain cette fois que la malheureuse était bien morte, il se lava les mains et alla se constituer prisonnier.

Pas un des locataires de la maison n'avait entendu le moindre bruit.

L'enquête ouverte par M. Guénin, semble démontrer, contrairement à la déclaration de Chambert, que ce serait lui qui, sous un prétexte quelconque, aurait attiré à sa malheureuse femme chez lui.

Du reste, ce qui tend à établir la préméditation, c'est que Chambert avait payé toutes ses dettes, le loyer de sa chambre, et, depuis le 8, ne travaillait plus.

Il n'a manifesté aucun repentir de son crime, il a même dit froidement qu'il ne regretterait qu'une chose, c'était de ne l'avoir pas fait plus tôt.

M. Guénin a envoyé aussitôt le cadavre de Mme Chambert à la Morgue, aux fins d'autopsie, et a gardé l'assassin à sa disposition.

Chevaux sauvages en Australie

Les chevaux sauvages sont si nombreux en Australie, qu'ils sont devenus pour les fermiers et propriétaires de

domaines une calamité telle qu'on s'est vu obligé de les classer dans la catégorie des animaux nuisibles que chacun peut détruire. Ces animaux, qui vivent en troupes innombrables, ravagent les champs et les plantations, ils dispersent les troupeaux et on a des exemples de chevaux domestiques qui ont disparu dans ces invasions d'un nouveau genre. Le colon australien n'a pour lutter contre cet ennemi que la poudre et le plomb.

Triple assassinat à Saint-Petersbourg

La police de Saint-Petersbourg a relevé, mercredi dernier, trois cadavres aux abords du cirque Cinzelli : un officier d'infanterie trouvé dans le square dit des Ingénieurs, derrière le cirque ; un sergent de ville aposté de l'autre côté, en face de l'entrée principale, et enfin un ouvrier mécanicien, sur le quai de la Fontana, à quelques mètres plus loin.

Tous trois ont succombé à des balles de revolver, tirées, il faut l'admettre, par une main de maître, non pas à bout portant, dans la lutte, mais à quelque distance, par surprise ; car, sur aucune des victimes, atteintes toutes trois à la tête, presque au même endroit, on n'a constaté aucune trace de violence, ni même le signe d'une douloureuse agonie.

Ces hommes ont dû tomber foudroyés, à l'endroit où ils se trouvaient.

L'officier avait conservé sa montre, son portefeuille et ses bagues ; les deux autres victimes leur porte-monnaie. L'assassin n'est donc pas un voleur, mais certainement un des plus habiles meneurs de la bande noire qui, sous prétexte d'idées révolutionnaires, tue sans discernement, pour le plaisir de tuer, tout serviteur du gouvernement.

Ce triple assassinat a produit une impression d'autant plus douloureuse que, depuis quelque temps, les nihilistes s'étaient abstenus de tout acte de sauvagerie.

Le charcutier assassin

Nous avons parlé en son temps d'un événement qui a mis en émoi, cet automne, toute la colonie de la jolie plage de Cahourg.

On se rappelle qu'un ancien charcutier, M. Thibault, qui habitait cette plage avec sa femme, ses enfants et sa bonne, a été accusé par la rumeur publique d'avoir, dans une partie de pêche à la crevette, le 29 septembre, noyé sa bonne, qu'on di-ait enceinte de ses œuvres.

Thibault a paru hier, sous cette accusation, devant la cour d'assises du Calvados, qui l'a condamné à huit ans de réclusion.

SPECTACLES DU 28 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Les Huguenots, grand-opéra en cinq actes.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léon.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Dotation d'Enfants. — Un père, âgé de 30 ans, veut assurer le sort de son enfant, âgé d'un an. Il verse à la New-York une prime annuelle de 1.213 fr. S'il meurt (fut-ce le lendemain), son enfant touchera jusqu'à 21 ans une rente de 1.000 fr., et, à 21 ans, il recevra 25.000 fr. Si le père vit, il versera 20 primes en tout, et, au bout de vingt ans, il touchera 50.000 fr. Combinaison spéciale à la New-York, Cie d'Assurances sur la vie, fondée en 1845 et possédant 224 millions réalisés, Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

SUCCURSALES

A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY

Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 o/o
A 3 mois	3 o/o
A 6 mois	4 o/o
A 1 an	4 1/2 o/o
A deux ans et au-dessus	5 o/o

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS AVANCES SUR TITRES

LA GRANDE COMPAGNIE

D'ASSURANCES

INCENDIE-CHOMAGE, TRANSPORTS, ACCIDENTS

Capital : 50 MILLIONS de francs

Siège social : 2, rue Drouot

Statuts déposés chez M. Masson, notaire à Paris

35,000 ACTIONS DE 500 FR.

Libérées de 125 francs

Sont mises à la disposition du public

AU PRIX NET DE 300 FRANCS

PAYABLES :

En souscrivant	100	} 300 fr.
A la répartition	100	
Du 1 ^{er} au 10 février 1881	100	

Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, ainsi qu'à la Bourse de Lyon.

LES DEMANDES SONT RECUES

les 29 et 30 Novembre courant A PARIS

à la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit, 52, rue de Châteaudun, 52. Chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier, 69, rue Taitbout, 69.

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Pelletier, 11.

Recevra également les demandes à ses guichets

Les souscriptions sont reçues sans frais à la Succursale de la Société Nouvelle, 23, rue de l'Hôtel-de-Ville, et 1, rue Gentil, à Lyon.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône 18, quai de l'Hôpital

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET, hygiénique, préservative et inoffensive dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n° 5.

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE. Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. Prix : 4 fr. — Cours La Fayette, 115, Lyon. 1106-

STÉPHANIE prôdit par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE

S. ETIENNE 6, rue sainte Catherine

SUCCURSALE

GRENOBLE Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Clair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise,

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGOIN : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Allevard.

MACON : Journal de Saône-et-Loire.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

BOURG : Journal de l'Ain — Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

TREVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

HORAIRE GÉNÉRAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	RAPIDE
		4,58	7,10	7,35	9,03	11,30	—			2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,40	12,30
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20	MIXTE	OMNIBUS 1 10	MIXTE 2,10	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,43	EXPRESS 9,56	—	—
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	2,30	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	12,12	2,40	Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	1,44	—	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—